



SYNDICAT MIXTE AGROLANDES

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la mise à jour des études environnementale et hydraulique
dans le cadre du mandat d'études préalables à l'extension
de la ZA Agrolandes sur la commune de Haut-Mauco**

Le Président du Syndicat Mixte Agrolandes,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat d'études conclu le 15 juillet 2024 avec la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'études préalables à l'extension de la ZA Agrolandes sur la commune de Haut-Mauco,

VU la proposition de la SATEL en date du 14 novembre 2025,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire :** SARLU ETEN 40 – 49 rue Camille Claudel à SAINT-PAUL-LES-DAX (40990)
 - **Nature des prestations confiées :** réalisation d'une mise à jour des études environnementale et hydraulique comprenant notamment la :
 - Mise à jour du diagnostic Faune Flore
 - Mise à jour du diagnostic Zones Humides « poussé » sur le secteur 1AUX
 - Mise à jour de l'étude hydraulique
 - Mise à jour du diagnostic Zones Humides par échantillonnage sur les autres secteurs
 - Réalisation de 10 sondages pédologiques complémentaires pour délimiter finement les zones humides
 - **Montant total HT :** 11 612.50 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,
Le 19 NOV. 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON